

Je rénove mon logement

Dans le cadre de son programme d'amélioration de l'habitat, la communauté de communes de Gorges de l'Ardèche propose depuis mai 2024 le service public Rénov'Habitat. Objectif : accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement.



Rénov'Habitat, c'est quoi ?



Agrément officiel délivré par l'État

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rénov'Habitat est un service de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, dédié à la rénovation.

L'accompagnement réalisé par les conseillers Rénov'Habitat des Gorges de l'Ardèche est un service public.

La communauté de communes est agréée par le Ministère du logement pour accompagner les habitants souhaitant réaliser des travaux. Rénov'Habitat vous accompagne à chaque étape de votre projet et vous propose un accompagnement technique et financier. L'accompagnement est gratuit et personnalisé.

Ce service est co-financé par l'ANAH (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat), en collaboration avec la Fondation Abbé Pierre et Action Logement.



Avoir un logement plus confortable

Fini la sensation de froid, les courants d'air et différences de température d'une pièce à l'autre ! Mieux isolé, mon logement est plus agréable à vivre en hiver comme en été.

Réduire ma facture énergétique

Un logement bien isolé, une ventilation adaptée et un équipement de chauffage performant c'est 20 à 70 % de consommation énergétique en moins !

Valoriser mon patrimoine

Un logement de classe énergie A à C se revend plus facilement.

Agir contre le changement climatique

Le logement est responsable d'1/4 des émissions de gaz à effet de serre ; Si je fais du bien à mon logement, je fais du bien à la planète !

Favoriser le maintien à domicile

Je peux bénéficier d'aides pour adapter mon logement au vieillissement ou au handicap.

Rénov'Habitat, c'est pour qui ?

Pour toute personne ayant un logement situé sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et dont la construction date de plus de 15 ans.

- **propriétaires occupants**, qui souhaitent améliorer leur résidence principale
- **propriétaires bailleurs** qui veulent rénover un logement déjà loué ou réhabiliter un bien vacant afin de le louer à l'année. A noter, si le loyer est plafonné ([voir le dispositif Loc'Avantages](#)), des aides sont possibles sans condition de ressources.
- **copropriétés** qui souhaitent améliorer leurs parties communes
- **locataires** d'un logement dégradé (absence d'isolation ou de chauffage, moisissures, ...)

Les aides financières qui pourront être accordées dépendent des types de travaux et des ressources du foyer. Contactez votre conseiller Rénov'habitat pour étudier les possibilités d'aide aux travaux.

Ne commencez jamais les travaux avant l'accord écrit des financeurs

Pour quels travaux ?



Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage

Exemples de travaux :



- Isolation des combles et des murs extérieurs
- Changement des fenêtres et des portes
- Ventilation
- Chauffage et eau chaude sanitaire
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques

En savoir + sur le dispositif national [Ma Prime Rénov'](#)

Travaux d'adaptation : bien vieillir à domicile, handicap

Exemples de travaux :



- Remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied
- Installation d'un monte-escalier électrique ou construction d'une rampe d'accès au logement
- Élargissement des portes

En savoir + sur le dispositif national [Ma Prime Adapt'](#)

Logement dégradé ou insalubre

Que vous soyez propriétaire ou locataire, si votre logement présente des désordres susceptibles de porter atteinte à :



- la **santé** de ses occupants (humidité, moisissures, absence de chauffage, de ventilation, ...)
- la **sécurité** (risques électriques, défaut de structure...).

Rénov'habitat vous accompagne dans les démarches pour signaler un problème d'insalubrité et améliorer votre logement.

En savoir + sur le dispositif national [Ma Prime Logement Décent](#)

Quelles aides financières ?

Vous pouvez bénéficier de plusieurs types d'aides financières pour réaliser les travaux. Votre conseiller Rénov'habitat vous aide à construire votre plan de financement.

Si votre dossier est éligible aux aides nationales de l'Anah, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche propose en complément une aide financière locale.

Un bonus est également proposé par les 2 communes concernées pour les logements situés dans le périmètre du programme petites Villes de demain de Ruoms et Vallon Pont d'Arc.



2024 - 2027 : 6.5 millions d'euros mobilisés

- L'Anah mobilise jusqu'à 1 million d'euros / an sur le territoire des Gorges de l'Ardèche (accompagnement + aide aux travaux)
- La communauté de communes mobilise en complément jusqu'à 264 000 € / an (accompagnement + aide aux travaux)
- Les communes de Ruoms et Vallon Pont d'Arc disposent d'une enveloppe de 46 000 € / an (bonus aide aux travaux)

Prendre rendez-vous

MIXEUR

Chargement en cours...